Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 novembre 2019

La séance débute à 14h05.

Sont présents : André PECH, Jeannine CANIZARES, Jean-Jacques BOUGES, Bruno SEGUY et Philippe CALVAYRAC.

Absentes excusées : Françoise JOUANNEL (procuration à A. PECH) et Monique CHAUMETTE (procuration à B. SEGUY).

Ph. CALVAYRAC est nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 23/08/2019 :

Le compte rendu est approuvé par quatre voix et trois abstentions.

- Délibération pour prendre en charge les frais de publicité liés aux actes administratifs :

En 2019 Arquettes en Val est la seule commune du territoire à établir des actes administratifs de vente et d'achat immobilier ce qui réduit les frais liés aux actes (notaires). Les frais de la publicité foncière concernant ces actes (de l'ordre de 15 €) devraient être pris en charge par la commune. La délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- <u>Délibération pour la modification du RIFSEEP</u>:

Le RIFSEP est le nouveau régime indemnitaire des agents communaux. Il convient de valider le projet ; cela annule l'ancien régime indemnitaire existant La délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- <u>Délibération pour la finalisation de l'appel d'offre du marché « Recalibrage de la rue du Sarrat »</u>: La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31/10/2019 et a choisi l'entreprise COSTE TP pour effectuer les travaux.

Le conseil municipal avalise ce choix à l'unanimité des présents et représentés.

- Eau et assainissement :

- Un problème de fuite a été constaté au captage de la source. Une partie du joint de la vanne de sortie était manquant. Une réparation provisoire a été effectuée par M le Maire, soupçonnant un acte de malveillance. Cette réparation a été saccagée quelques jours après, confirmant la malveillance. Une réparation plus solide a été réalisée et est surveillée régulièrement.
- Au vu des conditions de sécheresse l'installation de la borne à eau a été reportée.
- L'Agglo Carcassonnaise est revenue à la charge afin que la commune signe une convention lui mettant à disposition en totalité les équipements d'eau et d'assainissement. Le conseil municipal avait refusé de signer cette convention en juin 2018 et a refusé à nouveau.
- Un syndicat départemental des eaux tente de se mettre en place afin de prendre la propriété de tous les captages. Lors du conseil de l'Agglo, Mr Le Maire s'y est opposé.

- Questions diverses:

Deux platanes sont à élaguer rue du lavoir. Le coût en est de 1500 € environ.

L'automne venu marque la réapparition de l'aspirateur à feuilles : celui-ci sera en action une matinée tous les quinze jours environ.

Signalisation routière : les panneaux le nécessitant vont être remplacés ainsi que les miroirs de croisement.

Eglise : l'association du patrimoine a mis le dossier en route. Avec les périodes de sécheresse/réhydratation les murs ont encore bougé. Des chutes de chapiteaux en plâtre sont à craindre.

La commune va demander à l'assurance de prendre en considération le dossier qu'elle a jusqu'à présent snobé. Il va désormais falloir en passer par les « Bâtiments de France ».

B. SEGUY demande quand va avoir lieu le nettoyage des abords des chemins communaux. La commune s'adressait pour cela à la commune de Serviès car son employé communal, contrairement au nôtre, est habilité à utiliser une épareuse. De plus le tarif demandé par la commune de Serviès est extrêmement compétitif par rapport à une entreprise. Le nouvel employé communal de Serviès est en train de passer son habilitation et le travail sera fait ensuite dés que possible. La sécheresse a empéché de réaliser la débroussaillage en temps utile (arrêté préfectoral) ; Mr Le Maire en a effectué une partie avec son épareuse pour les principaux chemins.

La séance se termine à 15h05 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC

Le Maire A. PECH